



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 3 / 0 6 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 2 3 / 0 6 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : D2025-714

1 Intitulé du projet

PROJET DE BERGERIE

"installation agricole avec bergerie et habitation légère d'exploitant"

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AGENCE ARCHITECTURE ET URBANISME

Raison sociale

RENODE

N° SIRET

9 1 1 2 0 2 5 7 0 0 0 2 2

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

HOMAND

Prénom(s)

PRESCILLIA

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47°a 39°a 44°d	Classement en zone NBC (boisée classée) du terrain. Projet situé sur une parcelle de 0,5661 ha en pente (~30%). Présence de formations boisées continues. Le projet implique une implantation dans des clairières ou zones moins denses pour limiter le défrichement. Projet agricole d'élevage caprin avec composante pédagogique envisagée à moyen terme : ouverture ponctuelle au public pour découverte du pastoralisme e+

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à mettre en valeur un terrain familial inoccupé situé en zone NBC en créant une activité agricole pérenne, fondée sur l'élevage de caprins. Cette activité a un triple objectif : (1) économique, par la vente de produits issus de l'élevage (viande, éventuellement lait) ; (2) écologique, par l'entretien du terrain via le pâturage (réduction du risque incendie, maintien de milieux ouverts favorables à la biodiversité) ; (3) territorial, par la réappropriation d'un foncier familial en zone isolée. Une composante pédagogique est envisagée à moyen terme (accueil de visiteurs ou de scolaires autour du pastoralisme et de la valorisation écologique des milieux naturels). Le projet s'inscrit dans une démarche durable, avec des constructions sobres et réversibles, une insertion paysagère soignée et une gestion raisonnée des ressources. Il contribue à maintenir une présence humaine en zone naturelle, sans artificialisation massive du sol.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'implantation d'une exploitation agricole de type élevage extensif sur une parcelle classée NBC (naturelle boisée classée), en forte pente (~30%). Il comprend la construction d'une bergerie en structure bois (environ 175 m²) destinée à abriter un troupeau caprin (logement, soins, stockage), et d'une habitation légère de 30 à 40 m² pour l'exploitant, justifiée par la surveillance permanente des animaux. L'implantation est conçue pour s'adapter au terrain (fondations sur pilotis partiels ou restanques) afin de limiter les terrassements et préserver la topographie. Aucun ouvrage de démolition n'est prévu. Le projet inclut les emprises de chantier, accès, aires de circulation, et réseaux limités (gestion autonome de l'eau et de l'énergie). Il n'est pas articulé avec d'autres projets d'aménagement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux débuteront par un défrichage très limité, concentré sur les zones de faible densité végétale, afin de préserver au maximum la trame boisée existante. Ils incluront la préparation du terrain en pente (30 à 40 %) par la mise en place de fondations adaptées (pilotis partiels, soubassements légers), sans terrassement lourd.

L'installation de la bergerie en structure bois préfabriquée (175 m²) se fera depuis une piste d'accès temporaire ou existante. L'habitation légère (30-40 m²) sera implantée à proximité immédiate. Les travaux mobiliseront des engins légers pour limiter le tassement des sols. Aucune desserte lourde n'est prévue ; l'eau et l'énergie seront gérées de manière autonome. Le chantier sera réalisé sur une période courte (quelques semaines), avec une attention particulière à la gestion des eaux de ruissellement et à la préservation du sol.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site accueillera un troupeau de 30 à 50 caprins en pâturage tournant sur la parcelle. La bergerie servira de zone d'abri, de soins, de stockage et de gestion sanitaire. L'habitation légère permettra une présence permanente sur place, indispensable à la bonne conduite de l'activité. Une composante pédagogique ponctuelle pourra s'ajouter (visites, sensibilisation). L'entretien écologique du site est intégré à l'activité (débroussaillage naturel, prévention des incendies, maintien de milieux ouverts). En cas de cessation d'activité, les bâtiments légers, sur pilotis, seront facilement démontables. Le retour à l'état naturel du site sera techniquement simple, sans fondations profondes ni réseaux enterrés lourds, conformément à l'approche réversible du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC); autorisation de défrichage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale de la parcelle	5661 m ²
Surface de plancher de la bergerie	175 m ²
Surface de plancher de l'habitation légère	30 à 40 m ²
Surface totale construite	205 à 215 m ²
Emprise au sol estimée (bergerie + habitation)	Environ 220 m ²
Pente moyenne du terrain	± Environ 30 % ±

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : **BEAUFOND**

Lieu-dit :

Localité : **LES TROIS ILETS**

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune littorale au titre du Code de l'urbanisme (art. L.321-2)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : PPRN-Multi -Date de prescription : 03/09/2024 PPRN : Trois-Ilets Date de prescription : 19/09/2011 Date d'approbation : 30/12/2013
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe ni dans ni à proximité immédiate d'un site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de site classé recensé dans un rayon proche du site

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de raccordement à un réseau, gestion autonome envisagée (eau de pluie ou citerne si besoin ponctuel).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Implantation sur pilotis partiels, pas de terrassement profond ni de réseau enterré affectant les eaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'excavation majeure. Pas de surplus de matériaux prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation de matériaux préfabriqués et bois locaux. Approvisionnement raisonné, à faible volume.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement local de matériaux du site. Pas d'exploitation du sous-sol prévue.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est autonome (eau pluviale et assainissement adapté à faible charge), sans sollicitation réseau.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet implanté sur zones déjà partiellement ouvertes, pas de destruction d'habitats remarquables. Surveillance des arbres existants, implantation en limite de clairière.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 en proximité directe. Pas d'effet de fragmentation identifié.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante en zone naturelle boisée. Consommation très limitée (environ 200 m ² construits sur 5 600 m ²), sans imperméabilisation majeure ni réseau dur. Projet à faible emprise, réversible.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Seveso, ni industrie à proximité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en zone PPRN prescrit pour séisme et mouvements de terrain. Les constructions seront adaptées (fondations légères, structures souples, techniques hors-sol).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejet de substances. Gestion pastorale sans traitement chimique. Présence humaine encadrée.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir ci-dessus. Aucune activité insalubre ni ICPE.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'augmentation significative : accès ponctuel pour entretien, livraison ou berger. Pas de flux touristique.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Activité agricole silencieuse. Aucun équipement bruyant prévu.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de machine industrielle ou atelier. Activité calme.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Troupeau de taille réduite. Aucun stockage de fumier en quantité. Système de litière sèche.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir ci-dessus. Aucun élevage intensif ni effluent liquide.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun équipement générateur de vibrations. Construction bois légère et usage agricole calme.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun voisin sensible ou infrastructure à proximité. Pas de trafic routier ou ferroviaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'éclairage public prévu. Usage de lampes ponctuelles à intensité faible ou nulle la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance lumineuse pour l'environnement naturel ou voisinage.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Assainissement autonome prévu (filtre ou compost), pas de rejet dans le sol ou les eaux. Aucun effluent industriel.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet liquide industriel ou agricole. Système pastoral simple, sans lavage mécanisé ni traite.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets seront limités à l'emballage de matériaux en phase chantier et collectés. Aucun déchet spécifique.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'inscription du site. Intégration paysagère soignée (matériaux bois, faible hauteur, pas de terrassement).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une activité agricole sur terrain inoccupé. Valorisation du foncier par pâturage extensif durable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il n'existe pas d'évaluation environnementale préalable spécifique à ce projet au titre d'autres législations. Cependant, les documents d'urbanisme locaux (PLU) et le Plan de Prévention des Risques (PPRN) fournissent un cadre réglementaire auquel le projet se conforme pleinement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été conçu pour limiter les impacts environnementaux à la source. Les mesures prévues incluent :

- Construction sur pilotis partiels pour éviter le terrassement massif et préserver la structure du sol en pente.
- Implantation en lisière de clairières existantes pour limiter l'abattage d'arbres.
- Utilisation de matériaux biosourcés, démontables et sobres (ossature bois, revêtements naturels).
- Pas de réseau enterré : autonomie en eau (récupération pluviale) et assainissement adapté à faible charge.
- Pas de rejet d'effluent, ni émission sonore, ni trafic notable.
- Taille modeste des bâtiments (env. 200 m²) et usage pastoral extensif compatible avec le milieu boisé.
- Entretien du site par pâturage naturel pour éviter la fermeture des milieux et limiter les risques d'incendie.

Aucun scénario alternatif n'a été requis, le projet ayant été dimensionné au plus juste dès l'origine. Le caractère réversible et sobre de l'ensemble limite tout impact résiduel notable.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature et de son échelle, ce projet peut être légitimement dispensé d'évaluation environnementale. Il s'agit d'une installation agricole de faible emprise (200m²), sans imperméabilisation ni réseau dur, sur un terrain en friche. Il contribue à la résilience du territoire par le pâturage extensif, l'entretien des milieux ouverts et la prévention des incendies. Il s'inscrit dans un modèle de vie autosuffisant, fondé sur la tradition martiniquaise d'élevage et de culture vivrière. Conçu sans atteinte aux équilibres écologiques, il respecte les prescriptions du PLU et les objectifs du Code de l'environnement. Il vise à préserver le patrimoine culturel et paysager créole tout en favorisant le maintien de populations rurales. En l'absence d'impacts significatifs et conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, le projet ne justifie pas une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan 1/2500	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Note de gabarits, emprises	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Note programmatique des usages	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Téledéclaré le 21/06/202

Signature du (des) demandeur(s)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MARTINIQUE

Commune :
TROIS ILETS

Section : I
Feuille : 000 I 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

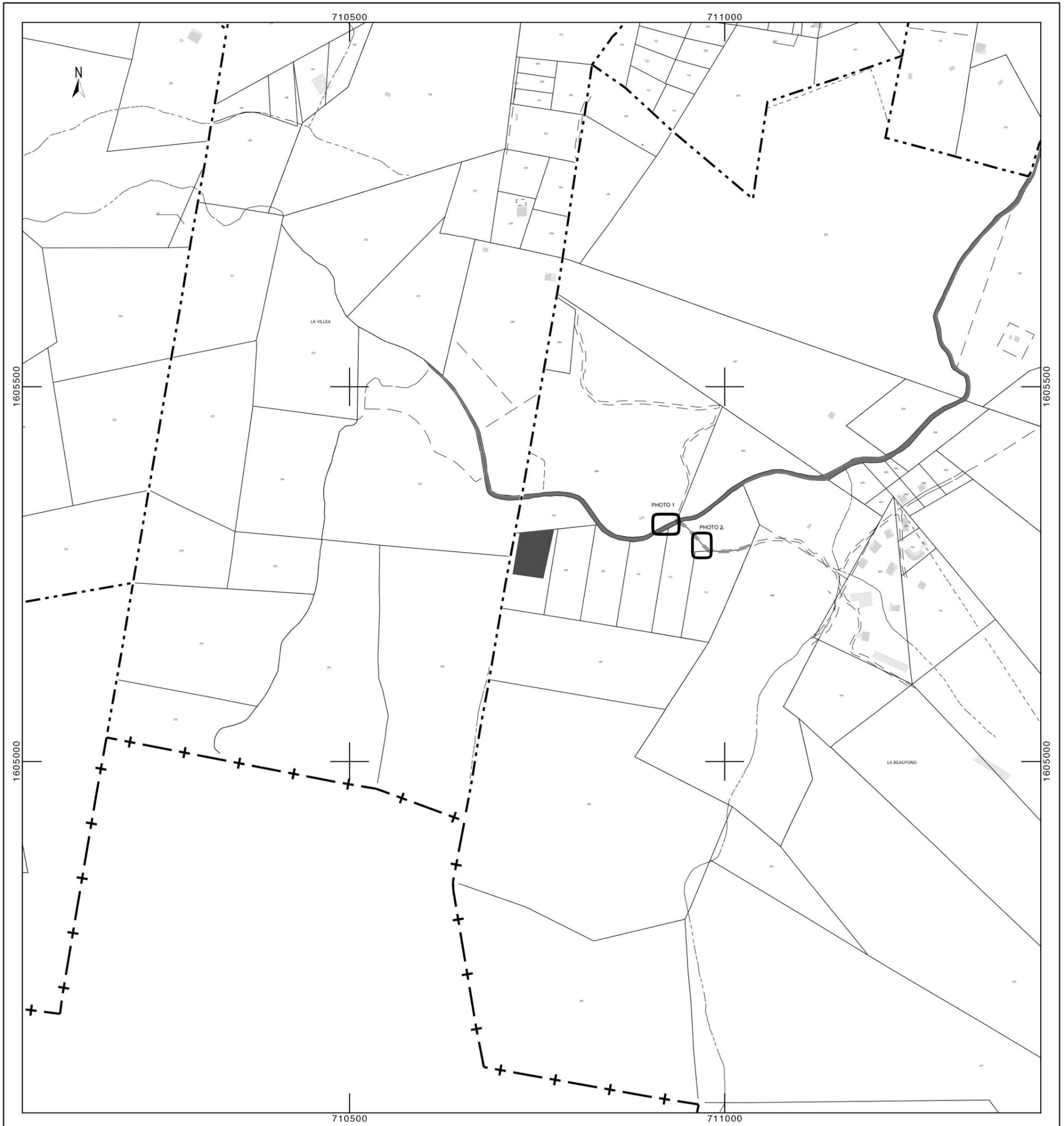
Date d'édition : 13/10/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : MART38UTM20
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 -fax 0596597136
cdif.fort-de-france@dgfip.finances.gouv.fr

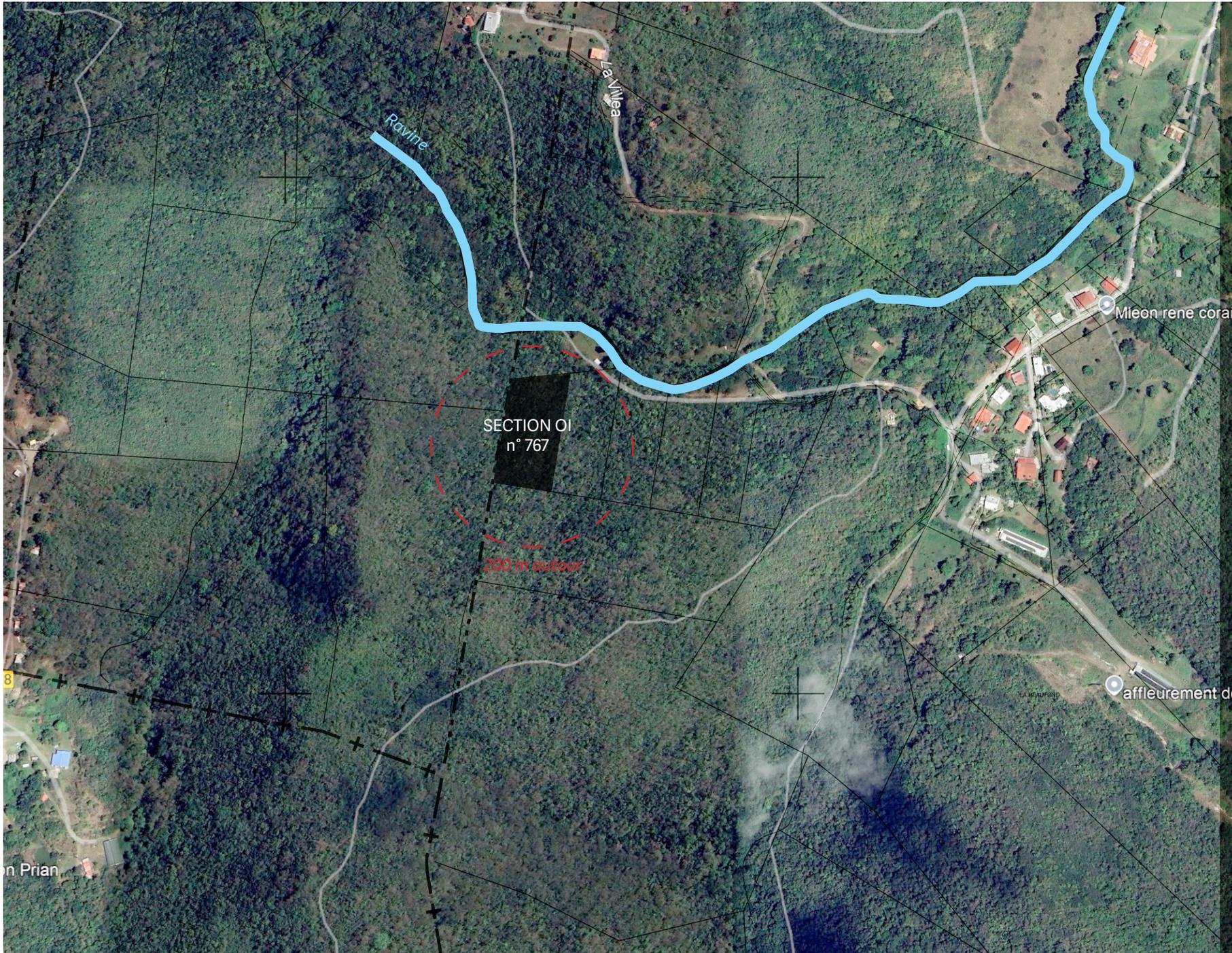
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr









LEGENDE



emplacement du projet

MOA

Jacques HOMAND
546 Chemin de la Morthelayze
38110 DOLOMIEU
FRANCE METROPOLITAINE

Maitrise d'oeuvre urbaine

RENODE

SAS d'architecture RENODE
59 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG
@ : contactrenode@gmail.com
RCS Strasbourg SIRET 911 202 570 00022
N° d'inscription national à l'Ordre : S23124

Notes

Toutes les dimensions et désignations de taille données sont sujettes à vérification par les entreprises sur le chantier et à ajustement selon les conditions de travail. Ces livrables ne peuvent servir pour l'exécution du projet. Aucun autre maître d'oeuvre ne peut recopier ses plans sous peine de poursuite.

PS 1

Date
05/06/2025

Nord



Echelle

1:5000

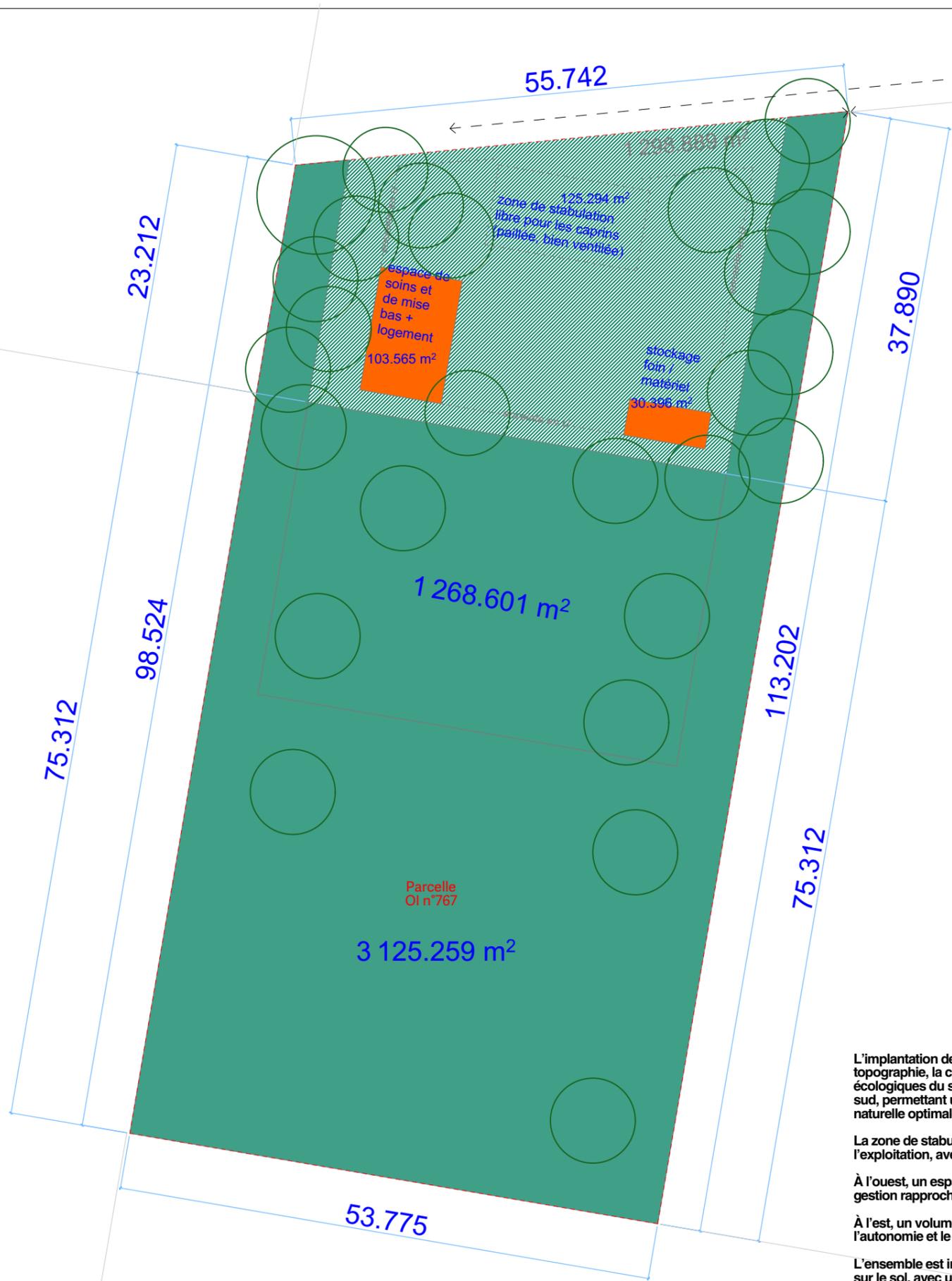
Nom du plan

PLAN DES ALENTOURS

parcelle n°207

parcelle n°200

accès
par piste rurale →



LEGENDE



MOA
 Jacques HOMAND
 546 Chemin de la Morthelayze
 38110 DOLOMIEU
 FRANCE METROPOLITAINE

Maitrise d'oeuvre urbaine

RENODE

SAS d'architecture RENODE
 59 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG
 @ : contactrenode@gmail.com
 RCS Strasbourg SIRET 911 202 570 00022
 N° d'inscription national à l'Ordre : S23124

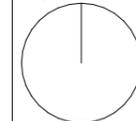
Notes

Toutes les dimensions et désignations de taille données sont sujettes à vérification par les entreprises sur le chantier et à ajustement selon les conditions de travail. Ces livrables ne peuvent servir pour l'exécution du projet. Aucun autre maître d'oeuvre ne peut recopier ses plans sous peine de poursuite.

parcelle n°768

Date
 21/06/2025

Nord



Drawing Scale

1:500

Nom du plan

**PLAN DU PROJET DE
 BERGERIE
 1/500**

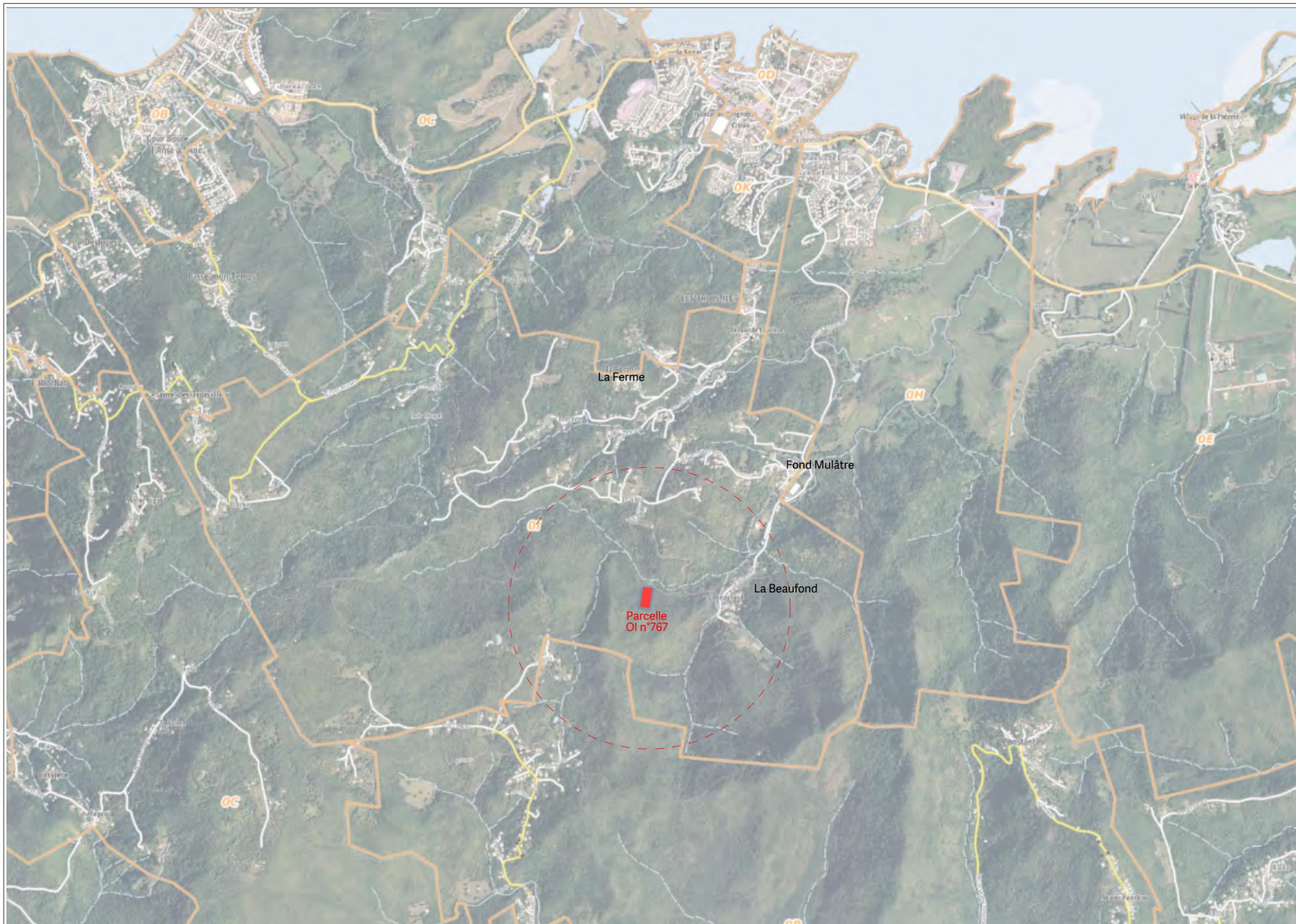
L'implantation de la bergerie a été pensée pour respecter la topographie, la cohérence fonctionnelle de l'élevage, et les équilibres écologiques du site. Le bâtiment s'organise en forme de U ouverte au sud, permettant un accès direct vers les pâtures et une ventilation naturelle optimale.

La zone de stabulation libre (125 m²) constitue le cœur de l'exploitation, avec paillage et aération latérale.

À l'ouest, un espace de soins et de mise bas de 71 m² permet la gestion rapprochée des animaux sensibles.

À l'est, un volume de stockage foin/matériel de 30 m² garantit l'autonomie et le bon fonctionnement de l'activité.

L'ensemble est implanté sur pilotis partiels, sans impact significatif sur le sol, avec un accès piéton et matériel via la façade sud. La structure est conçue pour être réversible, sobre, et ancrée dans la tradition constructive rurale martiniquaise.



CARTE IGN
1/25000

LEGENDE



emplacement du projet

MOA
Jacques HOMAND
546 Chemin de la Morthelayze
38110 DOLOMIEU
FRANCE METROPOLITAINE

Maitrise d'oeuvre urbaine

RENODE

SAS d'architecture RENODE
59 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG
@ : contactrenode@gmail.com
RCS Strasbourg SIRET 911 202 570 00022
N° d'inscription national à l'Ordre : S23124

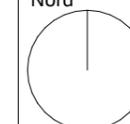
Notes

Toutes les dimensions et désignations de taille données sont sujettes à vérification par les entreprises sur le chantier et à ajustement selon les conditions de travail. Ces livrables ne peuvent servir pour l'exécution du projet. Aucun autre maître d'oeuvre ne peut recopier ses plans sous peine de poursuite.

PS 1

Date
05/06/2025

Nord



Echelle

1:25000

Nom du plan

PLAN DE SITUATION



MOA
Jacques HOMAND
546 Chemin de la Morthelayze
38110 DOLOMIEU
FRANCE METROPOLITAINE

Maitrise d'oeuvre urbaine

RENODE

SAS d'architecture RENODE
59 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG
@ : contactrenode@gmail.com
RCS Strasbourg SIRET 911 202 570 00022
N° d'inscription national à l'Ordre : S23124

**VUE AERIENNE
2014**



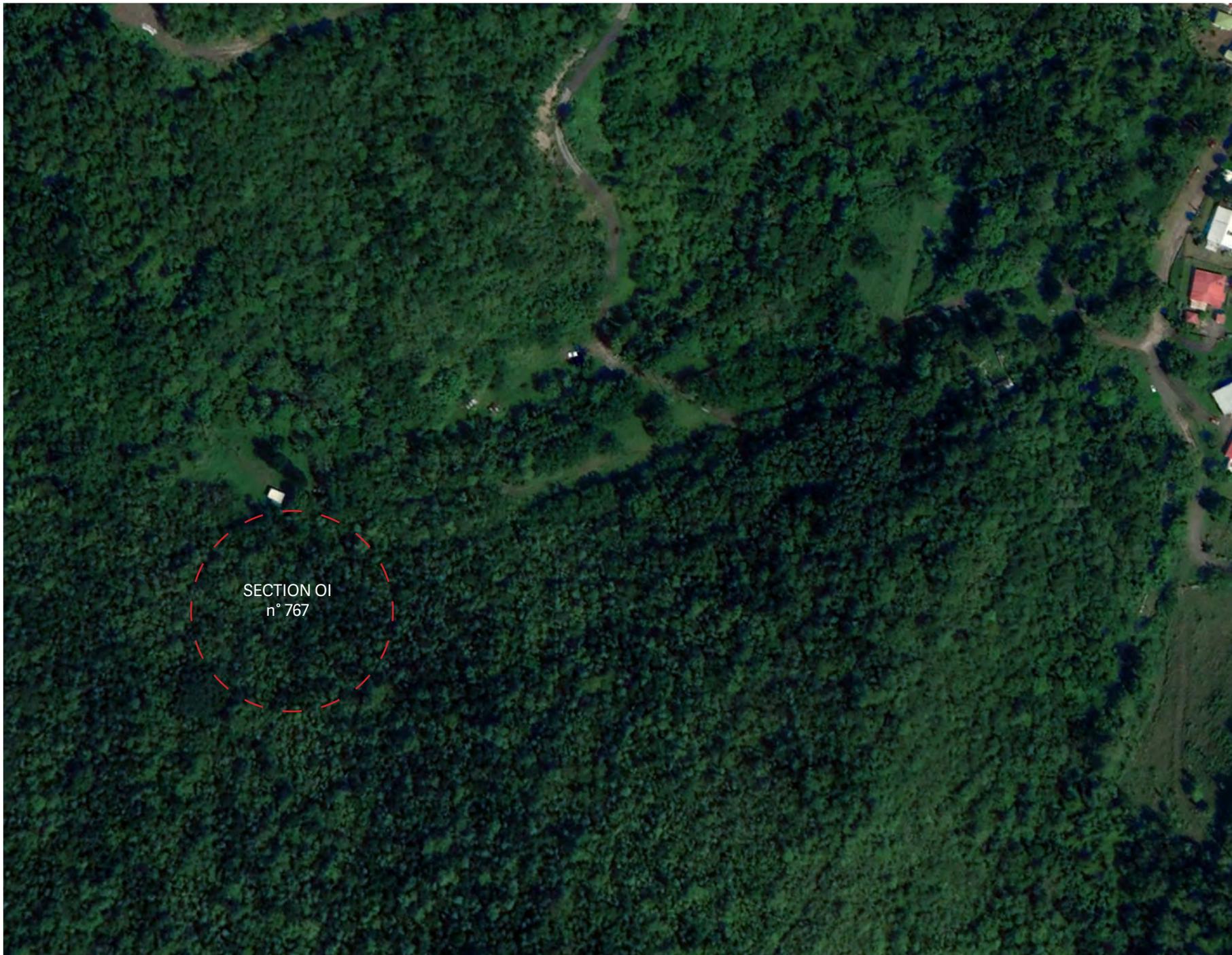
MOA
Jacques HOMAND
546 Chemin de la Morthelayze
38110 DOLOMIEU
FRANCE METROPOLITAINE

Maitrise d'oeuvre urbaine

RENODE

SAS d'architecture RENODE
59 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG
@ : contactrenode@gmail.com
RCS Strasbourg SIRET 911 202 570 00022
N° d'inscription national à l'Ordre : S23124

**VUE AERIENNE
2016**



SECTION OI
n° 767

MOA
Jacques HOMAND
546 Chemin de la Morthelayze
38110 DOLOMIEU
FRANCE METROPOLITAINE

Maitrise d'oeuvre urbaine

RENODE

SAS d'architecture RENODE
59 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG
@ : contactrenode@gmail.com
RCS Strasbourg SIRET 911 202 570 00022
N° d'inscription national à l'Ordre : S23124

VUE AERIENNE
2017



SECTION OI
n° 767

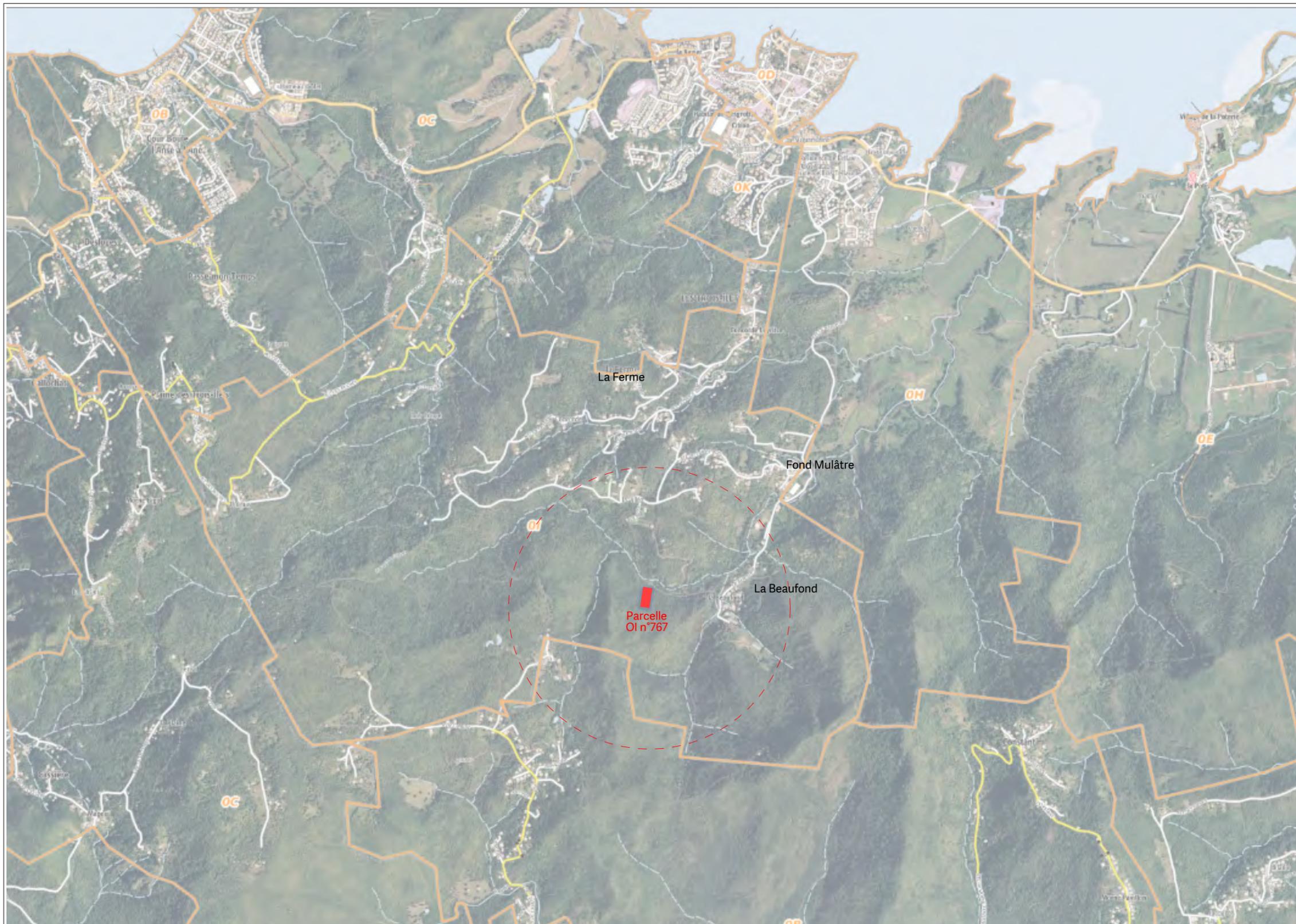
MOA
Jacques HOMAND
546 Chemin de la Morthelayze
38110 DOLOMIEU
FRANCE METROPOLITAINE

Maitrise d'oeuvre urbaine

RENODE

SAS d'architecture RENODE
59 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG
@ : contactrenode@gmail.com
RCS Strasbourg SIRET 911 202 570 00022
N° d'inscription national à l'Ordre : S23124

**VUE AERIENNE
2019**



CARTE IGN
1/25000

LEGENDE



MOA
Jacques HOMAND
546 Chemin de la Morthelayze
38110 DOLOMIEU
FRANCE METROPOLITAINE

Maitrise d'oeuvre urbaine

RENODE

SAS d'architecture RENODE
59 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG
@ : contactrenode@gmail.com
RCS Strasbourg SIRET 911 202 570 00022
N° d'inscription national à l'Ordre : S23124

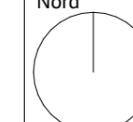
Notes

Toutes les dimensions et désignations de taille données sont sujettes à vérification par les entreprises sur le chantier et à ajustement selon les conditions de travail. Ces livrables ne peuvent servir pour l'exécution du projet. Aucun autre maître d'oeuvre ne peut recopier ses plans sous peine de poursuite.

PS 1

Date
05/06/2025

Nord



Echelle

1:25000

Nom du plan

PLAN DE SITUATION

Demande de Certificat d'Urbanisme Opérationnel pour un projet d'installation agricole avec bergerie et habitation légère d'exploitant.

Localisation du Projet :

Terrain situé à La Beaufond, Commune des Trois Ilets en Martinique.
Références cadastrales de la parcelle : Section OI, Parcelle n° 767.
Superficie de la parcelle : 0.5661 hectares.
Zonage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) : NBC (Naturelle boisée classée)

1// OBJECTIFS ET JUSTIFICATIONS DE L'ACTIVITEAGRICOLE

Le présent projet vise à établir une activité d'élevage caprin (environ 50 têtes) sur la parcelle susmentionnée. Au-delà de sa dimension économique, cette activité agricole est envisagée comme un moyen de :

- Valorisation et entretien écologique du site : Le pâturage extensif contribuera au débroussaillage naturel, à la prévention des risques d'incendie, et au maintien de milieux semi-ouverts favorables à la biodiversité, en accord avec les objectifs de préservation d'une zone naturelle.**
- Préservation du patrimoine familial : Assurer une présence et une gestion active d'un terrain familial, en évitant son abandon et sa fermeture complète par la friche.**
- Contribution à l'économie agricole locale.**

2// COMPOSANTES DU PROJET

Le projet comprend deux structures indissociables et dimensionnées au strict nécessaire :

2.1. Bergerie Agricole (environ 175 m² de surface de plancher) :

- Nécessité : Indispensable pour l'hébergement des 50 caprins (protection contre les intempéries, la prédation, gestion sanitaire et des mises-bas), le stockage du fourrage, des aliments et du petit matériel.
- Conception adaptée :

Aspect pratique pour les animaux :L'espace de vie des animaux sera conçu de plain-pied ou avec un accès direct de plain-pied aux aires de pâturage depuis le niveau bas ou intermédiaire du terrain, garantissant leur bien-être et facilitant la gestion.

Gestion du fumier et ventilation :Optimisées par une conception au niveau principal d'accès des animaux.

Stockage du fourrage : Envisagé soit en grenier au-dessus de la partie animaux (si la hauteur est compatible avec le PLU et l'intégration paysagère), soit, de manière privilégiée compte tenu de la pente, dans un espace attenant ou superposé avec accès de plain-pied depuis un niveau supérieur du terrain. Cette dernière option minimise l'impact visuel en hauteur.

2.2. Habitation Légère de l'Exploitant (environ 30-40 m² de surface de plancher) :

- Nécessité :Strictement requise pour assurer la présence constante de l'exploitant, indispensable à la surveillance du troupeau (périodes de chevrotage, soins, prévention des pertes), à la sécurité des installations et à la gestion quotidienne de l'exploitation en milieu isolé et/ou sensible.
- Conception :Modeste, fonctionnelle, et intégrée, implantée à proximité immédiate de la bergerie.

3// PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES DU SITE

3.1. Forte Pente (40%) : La conception des bâtiments tirera parti de la topographie. Une implantation "en restanques" ou sur plusieurs niveaux avec des accès de plain-pied distincts pour chaque niveau est privilégiée. Les terrassements seront minimisés au strict nécessaire. Des techniques de fondation adaptées à la pente (ex: pilotis partiels, soubassements adaptés) seront étudiées pour limiter l'impact au sol et les risques d'érosion. La gestion des eaux pluviales sera intégrée à la conception pour éviter le ravinement.

3.2. Zone Boisée Classée (EBC) et Intégration Paysagère:

Hauteur et Volumétrie :Les constructions seront discrètes, avec des hauteurs et des volumétries contenues, afin de respecter le caractère du site et les prescriptions du PLU. La solution d'accès au stockage du foin par un niveau supérieur du terrain (plutôt qu'un grenier très haut) va dans ce sens.

Implantation : Le choix précis de l'implantation visera à minimiser l'abattage d'arbres, en utilisant au mieux les clairières existantes ou les zones moins denses, sous réserve de faisabilité technique.

Matériaux et Couleurs : Utilisation privilégiée de matériaux naturels et locaux (bois notamment) et de teintes s'harmonisant avec l'environnement boisé.

4 // POINTS SOUMIS A LA VERIFICATION DANS LE CADRE DU CERTICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

Cette étude préliminaire identifie la faisabilité technique et fonctionnelle du projet, tout en reconnaissant la nécessité de valider sa compatibilité réglementaire. La présente demande de CU vise notamment à obtenir des précisions sur :

La confirmation que les constructions nécessaires à une activité agricole (bergerie et logement d'exploitant indispensable) sont envisageables au sein de la zone concernée, malgré le classement en EBC, au regard des dispositions spécifiques du PLU.

Les prescriptions éventuelles concernant la hauteur, l'emprise au sol, l'aspect extérieur des constructions, et les conditions d'accès.

Les modalités de gestion des défrichements potentiels, même minimes.

Conclusion Préliminaire

Le projet est conçu avec la volonté de s'intégrer de manière respectueuse et fonctionnelle aux spécificités du site. L'activité agricole proposée est considérée comme un vecteur positif pour l'entretien et la vitalité du lieu. Nous sommes conscients des contraintes et souhaitons travailler en concertation avec les services compétents pour aboutir à un projet exemplaire, viable et respectueux de la réglementation et de l'environnement.

Fait à Strasbourg, le 5/6/2025

MOA

Jacques HOMAND
546 Chemin de la Morthelayze
38110 DOLOMIEU
FRANCE METROPOLITTAINE

Maitrise d'oeuvre urbaine

RENODE

SAS d'architecture RENODE
59 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG
@ : contactrenode@gmail.com
RCS Strasbourg SIRET 911 202 570 00022
N° d'inscription national à l'Ordre : S23124

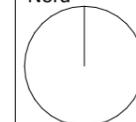
Notes

Toutes les dimensions et désignations de taille données sont sujettes à vérification par les entreprises sur le chantier et à ajustement selon les conditions de travail. Ces livrables ne peuvent servir pour l'exécution du projet. Aucun autre maître d'oeuvre ne peut recopier ses plans sous peine de poursuite.

CU²

Date
05/06/2025

Nord



Drawing Scale

Nom du plan

Demande de Certificat d'Urbanisme Opérationnel pour un projet d'installation agricole avec bergerie et habitation légère d'exploitant.

Localisation du Projet :

Terrain situé à La Beaufond, Commune des Trois Ilets en Martinique.
Références cadastrales de la parcelle : Section OI, Parcelle n° 767.
Superficie de la parcelle : 0.5661 hectares.
Zonage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) : NBC (Naturelle boisée classée)

1. Contexte et Objectifs Généraux du Projet :

La propriété, d'une superficie de [Superficie] ha, est un terrain familial caractérisé par une pente marquée (environ 20%) et un classement en zone boisée naturelle. Notre objectif est de mettre en valeur ce terrain de manière durable et respectueuse de son caractère naturel par l'installation d'une activité agricole d'élevage ovin et/ou caprin. Ce projet vise non seulement à créer une activité économique locale, mais aussi à contribuer activement à l'entretien écologique du site par le pâturage (prévention des risques d'incendie, maintien de milieux semi-ouverts favorables à la biodiversité) et à assurer une présence humaine pour la surveillance et la préservation du lieu.

2. Description de l'Activité Agricole Envisagée

Type d'élevage : Élevage extensif d'ovins (moutons) et/ou de caprins (chèvres) destinés à la production de viande, de lait, entretien principal du terrain.
Effectif envisagé : Un troupeau comprenant initialement 30-50 têtes, avec une possibilité d'ajustement en fonction des capacités du terrain.
Mode de gestion : Pastoralisme avec pâturage tournant sur la parcelle pour assurer une gestion équilibrée de la végétation. Nous envisageons de collaborer avec des bergers locaux ou un réseau d'éleveurs.

3. Description des Aménagements et Constructions Projetés :

Les constructions envisagées sont indissociables et dimensionnées pour être strictement nécessaires à la viabilité et au fonctionnement de l'exploitation agricole sur ce site spécifique.

3.1. Une bergerie agricole :

Destination : Abri pour le troupeau (protection contre les intempéries, les prédateurs, gestion des mises-bas), zone de soins, stockage de fourrage, de compléments alimentaires et de petit matériel d'élevage.
Surface de plancher envisagée : Environ 175 m²
Caractéristiques envisagées : Structure principalement en bois pour une meilleure intégration paysagère, avec une conception simple et fonctionnelle.
L'implantation et la conception viseront à s'adapter au mieux à la topographie en pente (par exemple, par un soubassement partiel ou des pilotis limités) afin de minimiser les terrassements et l'impact au sol.

3.2. Une petite habitation légère pour l'exploitant agricole :

Destination : Logement de fonction strictement nécessaire et indispensable à l'exploitant agricole pour assurer la surveillance continue et la bonne marche de l'élevage. Cette présence permanente sur site est justifiée par :

- * La nécessité d'une surveillance rapprochée du troupeau, notamment durant les périodes sensibles (agnelages/chevrotages, risques sanitaires).
- * La protection des animaux contre la divagation ou la prédation.
- * La gestion quotidienne des soins et de l'alimentation.
- * L'astreinte imposée par l'activité d'élevage, rendant difficiles des trajets quotidiens, surtout si le site est isolé.

Surface de plancher envisagée : ** Environ 20 à 40 m².
Caractéristiques envisagées : Construction de type "habitation légère" (ossature bois par exemple), de conception sobre et fonctionnelle, visant une faible emprise au sol et une intégration respectueuse dans l'environnement. Elle sera implantée à proximité immédiate de la bergerie pour des raisons opérationnelles et de surveillance.

4. Intégration du Projet dans son Environnement et Prise en Compte des Contraintes :

Implantation : Le choix de l'emplacement des constructions sera guidé par la volonté de minimiser l'impact sur le couvert boisé existant, en privilégiant les zones déjà moins denses si possible, et en évitant tout défrichement significatif non justifié.
Pente : La forte déclivité du terrain (30%) sera prise en compte dès la conception par des techniques constructives adaptées (ex : adaptation à la courbe de niveau, construction sur pilotis partiels, gestion des eaux pluviales).
Matériaux : Utilisation privilégiée de matériaux durables et s'intégrant au paysage local (bois, teintes naturelles).
Accès : L'accès existant sera [décrire brièvement : à améliorer, suffisant, etc.].
Objectif environnemental : Le projet, par l'activité pastorale, participera à l'entretien et à la valorisation écologique du site.

5. Objet de la Demande de Certificat d'Urbanisme :

Nous sollicitons un certificat d'urbanisme opérationnel afin de :

Connaître les dispositions d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété applicables à ce projet.

Vérifier la faisabilité réglementaire de l'implantation d'une bergerie agricole et d'une habitation légère d'exploitant strictement liée à cette activité, sur la parcelle susmentionnée.

Obtenir la liste des taxes et participations d'urbanisme exigibles pour un tel projet.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire ou pour une visite sur site.

Fait à Strasbourg, le 5/6/2025

MOA

Jacques HOMAND
546 Chemin de la Morthelayze
38110 DOLOMIEU
FRANCE METROPOLITAINE

Maitrise d'oeuvre urbaine

RENODE

SAS d'architecture RENODE
59 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG
@ : contactrenode@gmail.com
RCS Strasbourg SIRET 911 202 570 00022
N° d'inscription national à l'Ordre : S23124

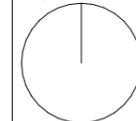
Notes

Toutes les dimensions et désignations de taille données sont sujettes à vérification par les entreprises sur le chantier et à ajustement selon les conditions de travail. Ces livrables ne peuvent servir pour l'exécution du projet. Aucun autre maître d'oeuvre ne peut recopier ses plans sous peine de poursuite.

CU²

Date
05/06/2025

Nord



Drawing Scale

Nom du plan